Litige avec un garage

Panne de voiture : quelle est la responsabilité du garagiste ?

Publié le 21 novembre 2024 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Cet article est ancien
L'information n'est **peut-être plus exacte**

Vous avez acheté une voiture d'occasion à un garage, ou vous avez mis votre voiture en réparation, et à la suite de cette opération, des dysfonctionnements persistent ou apparaissent sur le véhicule. Le garagiste est-il responsable ?

Deux affaires posent la question de la responsabilité du garagiste après la constatation d'une panne sur un véhicule.

À la suite d'un achat de voiture d'occasion auprès d'un garage, un client observe des vibrations au niveau du moteur. Le garagiste ne pouvant remédier au problème, le client saisit la justice. La cour d'appel ne reconnaît pas la responsabilité du garagiste car le lien de causalité direct entre une faute du garagiste et les problèmes de la voiture n'est pas démontré.

Dans une autre affaire, la responsabilité du garagiste n'est pas retenue car la panne est fortuite. Son origine, recherchée par d'autres professionnels, est difficilement déterminée avec l'intervention de plusieurs experts. Les juges concluent que la faute ne peut être imputable avec certitude au garagiste.

Mais la Cour de cassation rappelle que le garagiste qui intervient sur une voiture **est présumé responsable d'une faute si, par la suite, des dysfonctionnements persistent ou apparaissent**. En pareil cas, c'est donc à ce professionnel de **prouver l'absence de faute ou de lien de causalité**, et non à son client.

Ainsi, ni l'incertitude sur l'origine de la panne, ni la difficulté à déceler cette origine, ni même l'absence de lien démontré entre la panne et les erreurs du garagiste ne sont de nature à écarter cette présomption de responsabilité.

Textes de loi et références

Cour de cassation, civile, Chambre civile 1, 25 septembre 2024, 23-15.151, Inédit
(https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000050290709)
Cour de cassation, civile, Chambre civile 1, 16 octobre 2024, 23-11.712 23-23.249, Publié au bulletin
(https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000050384786)

Services en ligne et formulaires

Demander la réparation de sa voiture en panne et une estimation écrite au garagiste
(https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R31642)
Modèle de document

Agenda

DU 7 JANV. AU 3 FÉVR. 2026
Consommation
Quelles sont les dates des soldes d'hiver 2026 ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A17952)
Publié le 12 décembre 2025
À PARTIR DU 1 JANV. 2026
Transports franciliens
Quels seront les nouveaux tarifs des transports en Ile-de-France à partir du 1er janvier ?
(https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18679)
Publié le 11 décembre 2025
DU 15 JANV. AU 21 FÉVR. 2026
Démographie

Recensement de la population : quand et où a-t-il lieu en 2026 ?
(https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A16298)

Publié le 04 novembre 2025

Voir toutes les échéances (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/agenda)